

## Des îlots de biodiversité dans un océan de béton ?

C'est à cet avenir que semble nous préparer certains de nos élus qui préfèrent manifestement les continuités urbaines aux continuités écologiques...

5 Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) d'Angers Loire Métropole a été révisé le 13 septembre 2021. La mobilisation de plusieurs associations (Justice Climatique Angers, Greenpeace, Youth For Climate, Extinction Rebellion) et de citoyens (notamment lors de l'enquête publique sur le PLUi en révision) a permis la suppression dans ce plan de plusieurs projets menaçant des zones humides sur le territoire métropolitain.

10 Nous avons rappelé aux élu.e.s d'Angers Loire Métropole, lors des assises de la transition écologique et par 2 fois en amont de réunions mensuelles du conseil communautaire que cette transition écologique n'était pas compatible avec la destruction des zones humides. Nous avons alerté par courrier tous les conseils municipaux concernés. Nous sommes allés sur la zone humide de Saint-Lambert-la-Potherie où il était prévu d'aménager 4,5 ha de zone humide, en déployant une banderole de 90 m de long « *Comme cette banderole de papier, la terre, le climat, le monde* 15 *du vivant, tout est fragile ! Saurons-nous rapidement en prendre soin ?* » avec plus de 40 activistes. Nous avons rencontré les élu.e.s de 4 communes (Loire-Authion, Briollay, Longuenée-en-Anjou et Saint-Lambert-la-Potherie).

20 Ces zones humides sont essentielles pour la lutte contre le réchauffement climatique, pour l'épuration de l'eau et la régulation de son débit (diminution des inondations, restitution de l'eau par temps sec). Elles sont particulièrement productives et riches en biodiversité (bien qu'elles ne couvrent que 3 % du territoire, elles accueillent un tiers des espèces animales et végétales et la moitié des espèces d'oiseaux) ce dont bénéficient grandement l'agriculture (et plus largement l'emploi agricole) et le climat (séquestration du carbone). Elles participent activement à la qualité de la vie des citoyens par leur potentiel récréatif et patrimonial.

25 Au total, la surface de zones humides potentiellement susceptibles d'être détruites est passée de 54 ha à 20 dans le PLUi.

30 Au delà de la sauvegarde des zones humides encore existantes, il convient de restaurer les fonctionnalités de celles qui ont été endommagées (la moitié des zones humides en France ont été détruites en 30 ans) et de garantir la continuité écologique entre ces havres de biodiversité (trame verte et bleue) sur l'ensemble du territoire. La biodiversité suppose pour exister un brassage génétique entre les populations ce qui implique une possibilité pour les espèces de pouvoir circuler librement.

35 Parmi les projets restant validés dans le PLUi figure celui du "Cœur de polarité sud" de la commune de Loire-Authion. Une zone humide y est menacée de destruction pour aménagement d'une gendarmerie et d'une bibliothèque... C'est déjà une mauvaise nouvelle, mais plus grave, cette zone humide figure entre deux zones urbaines, celle d'Andard et celle de Brain-sur-l'Authion et autorise donc des déplacements de faune et de flore le long d'un corridor écologique nord-sud plutôt étroit reliant des zones humides et du bocage au nord avec la vallée de l'Authion au sud. L'aménagement, tel que prévu, de cette zone humide couperait radicalement la continuité 40 écologique déjà fragile et consacrerait la **priorité donnée par les élus à une continuité urbanistique plutôt qu'à une continuité écologique** d'où le titre de ce texte...

45 Il est plus temps d'aller vers le "zéro artificialisation nette des sols" objectif inscrit dans le plan biodiversité de 2018. Pour cela, il faut résolument engager des mesures visant une densification urbaine, un urbanisme circulaire n'utilisant que des zones déjà artificialisées (friches urbaines, industrielles ou commerciales), luttant contre les logements vacants et les bureaux vides. Sur Angers Loire Métropole, il y avait, en 2020, 9060 logements vacants dont 3304 depuis plus d'un an. Pourquoi notre agglomération n'a-t-elle pas répondu à l'appel à candidature du Plan national de lutte contre les logements vacants comme l'ont fait Saumur Val de Loire, Anjou Bleu communauté, Bécon les granits et Grez-Neuville ?

50 L'objectif pour le territoire n'est pas des îlots de biodiversité dans un océan de béton mais des **îlots urbains dans une trame naturelle**.

Justice Climatique Angers